Procès-verbal

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ÉCOLE NOTRE-DAME

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

ÉCOLE NOTRE-DAME

Procès-verbal d'une séance du Conseil d'établissement tenue le 23 janvier 2024 à Notre-Dame 1.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe Marois, président

Catherine Désaultels, parent

Mélanie Étienne, éducatrice SDG, classe principale

Myriame Gemme, enseignante ND1

Liette Lemieux, secrétaire

Nadia Mamouni, parent

Marilyne Richer, enseignante ND2

Maude Roy Matton, parent

Laurence Sirois, parent

ÉTAIT ABSENTE :

Isabelle McDuff, enseignante ND1

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

Martin Normandeau, directeur

Nº de la résolution ou annotation	
	1. Ouverture de la séance M. Philippe Marois, président du Conseil d'établissement, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

	2. Parole au public
	Mme Émilie Forand, mère de trois enfants au pavillon 1, aimerait faire une suggestion sur les commentaires ou les directives véhiculés par des éducatrices sur l'heure du dîner sur la question de terminer les aliments de la boîte à lunch. Elle comprend que les éducatrices ont le souci que les élèves mangent suffisamment et elles sont bienveillantes.
	
	On connaît tous l'importance en 2024 d'une saine alimentation et l'école est un milieu de vie important pour l'enfant. Elle suggère une formation de la Coalition Québec pour les services de garde ; formation gratuite.
	
	Nous sommes loin qu'il faut absolument terminer son repas ; son inquiétude est de respecter le rassasiement, quant à lui, désigne la sensation de satisfaction lorsqu'on a assez mangé et que l'estomac est suffisamment comblé.
	
	• Prendre conscience de vos habitudes alimentaires en :
	  ○ Prenant le temps de manger ;
	  ○ Écoutant les signaux vos signaux de faim et de satiété :
	  ○ Signaux de faim : ils permettent de savoir quand manger. Ils se manifestent souvent par un creux dans l'estomac, une baisse d'énergie ou des gargouillements dans le ventre.
	  ○ Signaux de satiété : ils permettent de savoir quand arrêter de manger. Ils se manifestent notamment par la sensation d'avoir le ventre plein et d'être rassasié ainsi que par la diminution de l'intérêt envers les aliments.

CÉ2023-2024-21	**3. Adoption de l'ordre du jour** Sous proposition de Mme Catherine Désautels et appuyée par Mme Mélanie Étienne : Que l'ordre du jour soit adopté en supprimant le point le 5.5, car la direction n'a reçu aucune documentation à ce sujet. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
CÉ2023-2024-22	**4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023.** Sous proposition de Mme Laurence Sirois et appuyée par Mme Maude Roy Matton : Que le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement soit approuvé. **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**
	5. Points de décision **5.1 Ponction-école au SDG ; adoption** M. Martin Normandeau nous indique l'analyse avait été faite il y a quelques années pour uniformiser tous les SDG's du CSSP et le montant à recevoir sera encore de 17 600 $. Lors de la covid, l'achalandage avait beaucoup diminué ; 194 élèves, alors nous ne recevions pas cette subvention. Cette année, le SDG accueille 200 élèves et plus, alors, nous recevrons la subvention de 40 000 $.

CÉ2023-2024-24	Sous proposition de Mme Myriame Gemme et appuyée de Mme Marilyne Richer de reconduire la même ponction de 17 600 $. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
	5.2 Règles et communications aux parents au SDG et programmation des activités au SDG ; consultation en vue d'adoption Comme les documents pour les règles et communications du SDG ne sont pas prêts ; point reporté au prochain CÉ. Le ministère a demandé que tous les services de garde aient une programmation propre à son fonctionnement. Mme Mélanie Étienne nous présente donc le nouveau document. Mmes Étienne, Fluet et une équipe d'éducatrices ont travaillé fort à l'élaboration dudit programme qui sera effectif septembre 2024. Soit dit en passant, notre programme a servi de modèle à d'autres écoles. Sous proposition de Mme Catherine Désautels et appuyée de Mme Laurence Sirois que le programme d'activités au service de garde soit adopté tel que déposée et il sera déposé sur le site web de l'école pour la prochaine année.
CÉ2023-2024-25	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
	5.3 Activité éducative supplémentaire de la 6e année ; approbation Encore cette année, il y aura pour tous les élèves l'activité « les mots s'animent » à Pointe Valaine ; culture à l'école et aucuns frais aux parents. Mme Julie Turenne avait omis d'inclure dans ses activités éducatives le projet électrique INRSI qui touche les sciences. L'activité coûte 15.77 $/élève pour les groupes 566-656-601-602. Sous proposition de Mme Mélanie Étienne et appuyée par Mme Catherine Désautels que ces deux activités soient approuvées.
CÉ2023-2024-26	**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**
	5.4 Activités de financement à venir (cinéma, pâtisseries) ; information M. Philippe Marois mentionne qu'il a eu une rencontre avec l'OPP la semaine dernière. Le conseil des élèves veillera au choix du film et à l'organisation avec la collaboration des parents de l'OPP pour la machine à maïs soufflé, etc. La soirée cinéma se tiendra le 22 mars, la vente de pâtisseries le 14 février et la vente de garage sera le weekend de la fête des Patriotes. La vente des vêtements les Légendaires n'est pas une campagne de financement. Alors le peu d'argent a servi à acheter des lanières sublimées aux élèves qui avaient acheté des vêtements. **5.5 Budget des mesures protégées-reddition de compte Collecte-Info (sera reporté si documentation pas reçue à temps) ; adoption** Ce point est reporté; nous n'avons pas la documentation. **5.6 Plan de rattrapage CSSP ; information** M. Martin Normandeau nous présente le plan de rattrapage annoncé par le ministre. Plusieurs parents recevront du CSSP un courriel la semaine prochaine les informant qu'il y aura une certaine mesure qui va être mise en place pour aider les élèves ciblés. À la suite de l'annonce ministérielle prévoyant un plan de rattrapage lié aux journées de grève d'avant le temps des fêtes, voici ce qui sera mis en place à l'école Notre-Dame :

- La très grande majorité des ressources seront allouées pour du co-enseignement. Une ressource enseignante supplémentaire sera jumelée à chacune des classes régulières de 1re à 6e année au moins 1 période par semaine.
- Au préscolaire, des périodes à la pièce seront aussi offertes.
- Tous les parents des élèves du régulier qui auront été ciblés pour bénéficier indirectement de cet ajout recevront un courriel du CSSP pour les en informer.
- En classe spécialisée, nous organisons à l'interne le fonctionnement en utilisant l'aide déjà en place.
- Quelques élèves recevront une aide plus spécialisée (TES ou orthophonie) en dehors des heures de classe.
- Les parents des élèves ciblés recevront aussi un courriel du CSSP, mais devront signifier leur accord pour ce service. Ce service devra s'offrir en dehors des heures de classe (midi, soir ou fin de semaine selon les disponibilités de l'enfant et du professionnel qui offrirait l'aide spécialisée).
- Nous relançons également le soutien en classe avec les éducatrices du service de garde qui pourront soutenir les enseignants à diverses occasions.

L'information sur le plan de rattrapage sera dans l'Info-parents du mois de février.

6. Points d'information

- **Direction (dossiers à venir, grilles-matières, matériel, critères de direction, répartition secteur pour le secondaire)**

La prochaine rencontre sera plus lourde, plusieurs points seront à approuver. L'horaire-école et les grilles-matières, on ne s'attend pas à voir pas grand changement. Le tout sera discuté lors de la prochaine assemblée.

Les listes d'effets scolaires et des cahiers d'exercices seront travaillés par les équipes lors de la journée pédagogique, il y aura peut-être de petits changements.

Les critères de direction devront être présentés dans un prochain CÉ pour approbation.

Le service de l'Organisation scolaire travaille présentement à réorganiser beaucoup de secteurs dans le CSSP. Nous vivons présentement des problèmes au niveau de la clientèle au secondaire. Il y aura une nouvelle répartition pour toutes les écoles secondaires du CSSP.

Nous avions mis l'accent sur l'intimidation et nous avions oublié la violence à caractère sexuel.

Le plan de lutte est un autre gros dossier cette année. Le plan de lutte à l'intimidation et à la violence à caractère sexuel ; le canevas a été présenté au conseil des enseignants. Une dénonciation à caractère sexuel doit obligatoirement être rapportée à la direction générale du CSSP, le protecteur de l'élève, la police et la DPJ.

M. Martin Normandeau nous rapporte que le terrain a été désigné pour la nouvelle école et que les procédures légales se poursuivent pour l'acquisition du terrain, en espérant avant l'automne. Assurément, l'école ne pourra pas accueillir les élèves avant 2027.

- **Président (formation obligation des membres)**
  Un courriel a été envoyé à tous les nouveaux membres pour une formation obligatoire.

- **Service de garde**
  Mme Mélanie Étienne nous rapporte qu'il y avait huit groupes lors de la pédago du 8 janvier dernier.

	Il y aura 108 élèves six groupes pour la sortie au Bfly du 29 janvier prochain et un groupe sera à l'école. Pédagogique du 15 février : Pantoufle-ville Pédagogique du 16 février : Récré-o-fun • **Enseignants** Mme Myriame nous informe que l'activité patinage est de retour pour les élèves du préscolaire. Le service de garde a aussi inclus l'activité patinage dans leur planification. Il y aura un carnaval. Mme Marilyne Richer s'informera auprès du conseil des élèves pour le cinéma à ND2. • **Représentant au comité de parents** Mme Maude Roy Matton a assisté au comité de parents et nous rapporte le bon coup de l'école Jolivent. Le bon coup s'adresse aux élèves de la 2e année (groupes plus difficiles); le programme ScolArmonie comprend : 16 ateliers de zoothérapie d'une heure par classe, la présence d'un intervenant formé et certifié pour soutenir les enseignants dans leurs défis quotidiens et la présence d'un ou deux animaux à chaque rencontre. • **Correspondance** Aucune
	7. Questions diverses Aucune
	8. Prochaine rencontre 20 février
CÉ2023-2024-27	**9. Levée de la séance** Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités : Sous proposition de Mme Myriame Gemme et appuyée de Mme Catherine Désautels : Que la séance du Conseil soit levée à 21 h. **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ** _____ _____ Philippe Marois, Président Martin Normandeau, directeur